



# Transport

30 mars 2015

La Direction a convoqué les organisations syndicales pour présenter un avenant de l'accord sur le transport en tenant compte de la revalorisation des indemnités kilométriques de 1% comme convenu à la signature du procès-verbal des négociations salariales.

	À compter du 1 <sup>er</sup> avril 2015
Zone 1	1,45€
Zone 2	2,48€
Zone 3	3,84€
Zone 4	5,60€
Zone 5	6,01€

- Le SNI-UNSA a demandé une revalorisation plus importante selon les indicateurs INSEE (hors tabac), l'inflation totale depuis les 7 dernières années s'élève à 7,73% sachant que depuis 2008 ces indemnités n'ont pas été augmentées.

Réponse Direction: On n'envisage pas de revalorisation supplémentaire que celle de 1% déjà attribuée aux négociations salariales.

- Nous avons également demandé d'intégrer ces indemnités de transport dans les primes spécifiques.

Réponse Direction: Non.

- Nous avons demandé la création d'une sixième zone au-delà de 70 km.

Réponse Direction: Nous étudierons cette demande.

Suite aux questions diverses (liste des nouvelles communes à intégrer, montant 2014 des prestations bus, coût des indemnités kilométriques 2014, nombre de personnes concernées par les lignes de bus...) et aux revendications faites ce jour, une réunion sera programmée ultérieurement.